

Séance Ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 20 février 2017 à 20h.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. QUESTIONS DU PUBLIC

- question d'ordre général;
- durée maximale : 20 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

4. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS.

4.1 ouverture de soumissions – système d'éclairage terrain de soccer rivière-au-renard

5. SERVICES MUNICIPAUX

5.1 Protection contre les incendies

5.2 Urbanisme, aménagement et environnement

5.2.1 bonification de l'engagement de la Ville - Entente de développement culturel

5.3 Loisirs et culture

5.3.1 participation aux Rencontres internationales de la photographie en Gaspésie

5.4 Travaux publics

5.4.1 ajout de lampes de rue – quartiers # 1, # 2 et # 6

5.5 Services administratifs et aéroport

5.5.1 contribution financière 2017 au Transport adapté de la Côte-de-Gaspé Inc.

5.5.2 comptes du mois;

5.6 Services juridiques et Greffe

5.6.1 servitude de drainage - Rue Thompson (abrogeant les résolutions 03-08-10 et 06-11-43)

5.6.2 maire suppléant et substitut du maire

5.6.3 modification à la résolution 17-02-026 - Paiement de factures - Projet travaux de réfection d'une partie du mur P-11121 sur la rue Dubé à Petit-Cap

5.7 Direction générale

5.7.1 réaménagement des voies - Boulevard de York Est - Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET)

5.7.2 campagne de financement - Projet d'acquisition et d'installation d'un télésiège quadruple

5.8 Ressources humaines

6. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

6.1 modifiant le règlement 1169-12, décrétant un emprunt et une dépense d'une somme de 7 735 000 \$ pour la mise aux normes des installations de production d'eau potable du secteur Gaspé-centre, pour augmenter de 7 735 000 \$ à 8 756 000 \$ et modifier les clauses de taxation, pour augmenter de 7 735 000 \$ à 8 756 000 \$

7. AVIS DE MOTION

8. RAPPORT DES COMITÉS

8.1 comité consultatif d'urbanisme;

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. QUESTIONS DU PUBLIC

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

11. FERMETURE DE LA SÉANCE



**Isabelle Vézina,
Greffière**